Séropos:

« LA MDPH du Lot vous préfère mortEs »

La MDPH du LOT a supprimé les droits à la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) de Monsieur Marc Sudret, en ayant recours pour y parvenir à un contrôle inopiné. À 8h du matin le 26 Janvier 2015, les représentantEs de la MDPH se sont présentéEs au domicile de Monsieur Sudret et ont trouvé ce dernier à peine éveillé et encore sous les effets secondaires de son traitement extrêmement lourd. Suite à cette visite, une convocation lui a été envoyée pour un rendez-vous le 21 Mai 2015. Malgré une demande de report de ce rendez- vous qui lui a été refusé, la MDPH a pris la décision de lui supprimer la PCH sans sa présence alors que ses droits étaient ouverts jusqu'en 2016 avant une demande de renouvellement.

Outre le VIH, Monsieur Sudret souffre de multiples pathologies associées telles qu'une toxoplasmose cérébrale, des neuropathies chroniques, pneumocystoses.... Pathologies qui ont grandement affecté son autonomie, ont nécessité une aide pour effectuer les actes vitaux et pour maintenir des conditions de vie décentes. Malgré les progrès des traitements anti VIH, la grande fatigabilité de Monsieur Sudret, ainsi que son état de santé général, ne s'amélioreront pas. La dégradation de son autonomie risque de s'accentuer avec le vieillissement et de nuire à sa qualité de vie. C'est sur ces paramètres que la PCH doit être attribuée et non pas sur la maladie en elle-même.

Nous exigeons que la MDPH du Lot rétablisse immédiatement à Monsieur Sudret son droit à la PCH.

Malheureusement, le cas de Monsieur Sudret n'est pas un cas isolé et la casse des droits des personnes vivant avec le VIH ne cesse d'augmenter. Ces dernières années, les exemples sont nombreux : - baisse du taux d'incapacité de 80% à 50% engendrant la suppression du Complément de Ressources - non renouvellement, non attribution et/ou suppression de l'AAH alors que l'état des personnes malades ne s'est pas amélioré. - Dossiers de demande ou de renouvellement d'AAH mal remplis par le médecin généraliste et/ou l'infectiologue

Les prétextes sont fallacieux pour supprimer et/ou restreindre les droits des PVVIH : - une charge virale indétectable et augmentation du taux de leur CD4, - si vous travaillez, vous n'avez pas droit ou plus droit à l'AAH.

La mise en place de la Déclaration Trimestrielle de Ressources par décret a plongé de nombreuses PVVIH dans une précarité importante malgré le fait que beaucoup d'entre elles essaient de continuer à travailler. Pourtant travailler n'interdit en aucun cas de bénéficier de l'AAH.

Les politiques de restrictions budgétaires se font sur le dos des malades et des plus fragiles. Les Conseils généraux, dont dépendent les MDPH se font les complices de cette situation et font subir aux bénéficiaires de l'AAH cette restriction de leurs droits.

Le VIH reste une maladie chronique de longue durée extrêmement invalidante: où les malades sont encore fréquemment victimes de discrimination, de stigmatisation. Le vécu de la pathologie a un fort impact sur leur qualité de vie tant sur le plan social, sanitaire, affectif, sexuel et relationnel.

Act Up Sud-ouest et ACT-Up Paris exigent:

- le rétablissement sans délais de la PCH à Monsieur Sudret,
- l'arrêt de ces pratiques visant à supprimer et/ou restreindre les droits des PVVIH.
- l'attribution, le maintien et le renouvellement des droits des PVVIH (l'AAH, le Complément de Ressources, la PCH).

Contact Presse: Corinne Lakhdari: 06 47 00 74 17

Contact Presse: Frédéric Cohen: 06 51 42 16 25



